



Robert Treselj, Président UWA

traits d'Union

Union Wallonne des Architectes

Bousculer l'ordre des choses plutôt que de subir l'ordre établi

Au terme de mon mandat à la présidence de l'Union Wallonne des Architectes, je souhaite faire part de ma gratitude d'avoir pu représenter et être l'un des porte-paroles de notre profession, de nos membres. Ce fut un grand honneur d'avoir été investi d'une telle responsabilité.

Concernant les relations entre l'Ordre et l'UWA, contrairement à ce que les apparences pourraient laisser penser, sous ma présidence elles ont toujours été confraternelles et cordiales dans le respect des opinions de chacune des parties. Pour autant, cela n'a jamais empêché l'expression d'avis divergents et de débats au demeurant bénéfiques au développement de notre belle profession. Faut-il rappeler que la tâche essentielle souhaitée par le législateur et dévolue à l'Ordre est notamment la défense du consommateur. A l'inverse, le rôle que s'est fixé l'UWA est la défense de la profession d'architecte. Il est dès lors aisé de comprendre que les points de vues puissent parfois diverger selon l'intérêt que l'on représente. A cet égard, la position de l'UWA en tant que contre-pouvoir est essentielle afin de prémunir notre profession de choix arbitraires et ainsi d'assurer une évolution démocratique issue d'échanges contradictoires et parfois passionnés.

Depuis nombre d'années la formation des architectes suscite beaucoup d'intérêts et probablement quelques appétences financières. L'UWA s'est battue et a obtenu l'abandon de formations obligatoires à points au bénéfice de formations attractives et non contraignantes. A présent l'intérêt se tourne vers les stagiaires. Conjointement à l'Ordre, nous prônons une meilleure formation de nos jeunes confrères. Cependant il nous apparaît que ce n'est pas forcément à ceux qui ont diplômé les architectes à l'échéance de 5 années d'étude qu'il revient de les initier à la pratique professionnelle.

Paradoxalement, depuis deux décennies notre profession est détricotée, disséquée, réglementée, for-

matée, fragmentée... pourtant de plus en plus responsabilisée. Plus que jamais notre vigilance reste de mise et l'UWA y contribue activement (obligation d'assurance pour les entrepreneurs, abandon de la formation obligatoire à points, promotion de l'architecture en Wallonie,...). Depuis l'avènement de l'UWA, jamais les architectes n'auront été aussi présents et représentés au sein des instances décisionnelles organisant notre profession. Ce rôle, ce statut âprement acquis, il nous faut l'assumer et le porter d'une volonté sans faille, avec détermination et dans le respect de nos pairs.

Merci à ceux qui m'ont secondé tant dans la gestion quotidienne que dans les moments difficiles où il fallait poser des choix, souvent complexes et parfois radicaux, mais exclusivement dans l'abnégation et avec en point de mire l'intérêt de la profession. C'est avec humilité que je laisse à mes successeurs, une structure professionnalisée (plus de 12 salariés et de nombreux experts) aguerrie et efficace dans la formation des architectes, dans la promotion de l'architecture et dans la défense des divers aspects liés à la pratique professionnelle. J'espère ne pas avoir déçu et avoir été à la hauteur de la tâche. Une chose est sûre, c'est qu'en quittant cette fonction, je serais toujours architecte, mais je ne serai plus le même homme.

Enfin, d'émettre le vœux que l'âme de l'UWA reste combative, mais tout en sachant préserver son esprit d'ouverture et de dialogue.

Sincèrement,
Robert Treselj – Architecte – Président UWA

LRArchitectes : Deux ans après avoir remporté le Grand Prix d'Architecture de Wallonie

En 2017, ils ont inscrit 3 projets au GPAW. Ils se sont distingués à 3 reprises ! Aujourd'hui, deux ans plus tard, quel est l'impact de ces récompenses sur le travail de LRArchitectes ?

Ils n'ont pas tout raflé, mais ils n'en sont pas loin... En posant trois candidatures au dernier Grand Prix d'Architecture de Wallonie, en 2017, les membres de LRArchitectes ont mis toutes les chances de leur côté. Au point de remporter... deux récompenses et une mention. Carton plein, donc, pour le bureau du Brabant wallon.

Le projet qui s'est démarqué est celui de l'Arsenal, qui consiste en l'aménagement de 24 logements sociaux dans un ancien hall industriel, à Pont-à-Celles. La rénovation a marqué les esprits, le jury lui a octroyé le Grand Prix, dans la catégorie *Habitat collectif*.

Le bureau est également lauréat de la catégorie transversale Jeune architecte, pour son projet de reconversion de l'ancienne faïencerie Royal Boch en Centre de la céramique et du design, à La Louvière. Et enfin, une maison privée bâtie à Grez-Doiceau a obtenu une mention dans la catégorie *Habitat individuel*.

Serge Landtmeters, vous êtes associés au bureau LRArchitectes. Vous avez remporté le Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2017, dans la catégorie Habitat collectif. Qu'est-ce qui a fait la différence, selon vous ?

Globalement, tous les projets présentés étaient de bons projets. Ce qui a fait la différence, c'est peut-être que l'Arsenal est un peu particulier, un peu plus original dans la manière dont il a été traité. On ne va pas aller jusqu'à dire qu'on a réinventé la manière de faire du logement social, mais on est en tout cas sorti du carcan classique, ne fût-ce que par l'ancienne affectation industrielle des lieux. Et c'est ce qui a plu aux membres du jury.

Participer au Grand Prix était une chouette expérience ! Nous n'avons donc pas hésité à rentrer quelques projets pour la prochaine édition.

Aujourd'hui, avec deux ans de recul, qu'est-ce que votre récompense vous a apporté ?

On ne peut pas dire que remporter le grand prix nous a amené de nouveaux clients directs, nous avons surtout gagné en notoriété. Nous avons obtenu une reconnaissance de nos confrères et des institutions publiques que nous n'avions pas auparavant.

Lorsque nous participons à des concours de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par exemple, on sent que le concours nous a apporté de la crédibilité, du sérieux. On a le sentiment d'avoir plus de chances que les autres de remporter le marché.

Et au quotidien ?

En tant qu'architecte, on ne prend pas suffisamment le temps de regarder les projets de nos confrères. Grâce à ce prix, nos confrères s'arrêtent un peu plus sur ce que nous faisons.

Nous avons par exemple reçu des propositions d'associations momentanées avec d'autres architectes, que nous avons parfois concrétisées. Cela nous donne de la reconnaissance et de la confiance, y compris en nous-mêmes !

Vous avez également été «repérés» pour d'autres projets.

Oui, et c'est grâce au Grand Prix ! Nous avons été sélectionnés pour participer au cycle de conférences Across, organisé par la revue A+, avec le Vlaams Architectuurinstituut et la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège, qui vise à favoriser les échanges entre la Flandre et la Wallonie. Le principe est de proposer à 4 architectes flamands de donner une conférence à Liège, et à 4 architectes wallons de prendre la parole à Anvers.

Par ailleurs, Wallonie-Bruxelles Architecture nous a sélectionnés, ainsi qu'une dizaine d'autres architectes, pour participer à un échange avec des bureaux catalans. Clairement, le Grand Prix nous a permis de nous faire connaître et d'accéder à ce genre de projet



Projet de reconversion de l'ancienne faïencerie Royal Boch en Centre de la céramique et du design



Maison unifamiliale



L'Arsenal : aménagement de 24 logements sociaux dans un ancien hall industriel à Pont-a-Celles.

La cérémonie de remise du Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2019 se déroulera ce **14 novembre** dans la toute récemment rénovée **maison de la culture de Namur**.

Le *Delta* imaginé par Samyn and Partners vous accueillera dès 17 heures pour une leçon d'architecture donnée par un membre du jury du Grand Prix d'Architecture 2019.





Projet BIGH



Projet Tivoli

Agriculture urbaine : De l'utopie à la réalité

Nous en sommes convaincus : l'agriculture urbaine est une réponse durable aux défis environnementaux, économiques et sociaux. Mais comment la développer pour qu'elle réponde au mieux aux préoccupations actuelles et futures ? Le temps d'une après-midi, le 10 octobre, nos experts vous proposeront des pistes et évoqueront des cas concrets, mis en œuvre en Belgique et au Luxembourg.

Vous voulez apporter une valeur ajoutée à un projet immobilier ? Accroître l'attractivité d'un bâtiment ou d'un quartier, valoriser des espaces non utilisés ? Favoriser la production locale, reconnecter la population à la nature ou faire évoluer les villes dans une logique de développement durable ? Une solution : l'agriculture urbaine.

Elle peut être mise en œuvre dans des espaces publics ou privés, de dimensions variables, à l'échelle d'un bâtiment, d'un quartier ou d'une ville. Elle permet des modèles de culture très variés (pleine terre, hors sol, hydroponie, aquaponie,...) et contribue à la cohésion sociale, en s'adressant à des publics de tous types, au travers de projets portés par des pouvoirs publics, des promoteurs, des collectivités ou encore des entreprises.

Elle fait face à des défis inédits : augmentation de la population, urbanisation extrême, diminution des terres cultivables, changements climatiques...

Si elle paraissait utopique il y a quelques années encore, l'agriculture urbaine se développe de plus en plus. Quelques exemples : le Quartier Nouveau de Leuze en Hainaut, la Gare maritime de Tour et Taxis, les projets Tivoli et Kessel à Bruxelles, le Centre de formation Néobuild au Luxembourg,...

Mais quels sont les bénéfices de l'agriculture urbaine, et comment mettre en œuvre les techniques de développement ? A l'occasion de notre conférence *Agriculture*

urbaine, de l'utopie à la réalité, Haïssam Jijakli, ingénieur agronome et professeur à la Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège) et créateur du Centre de Recherches en agriculture, fera le point sur les bénéfices, les techniques et les derniers développements sur la question.

Haïssam Jijakli est aussi cofondateur de la société GreenSurf, une spin-off de l'Université de Liège basée à Gembloux, qui a pour vocation d'apporter des solutions aux changements de nos sociétés via l'accompagnement de projets d'aménagements territoriaux et immobiliers incluant l'agriculture urbaine et via le développement de solutions techniques. Elle accompagne aussi les pouvoirs publics, les collectivités et les professionnels de l'immobilier et de la construction, comme les architectes, dans la concrétisation de leurs projets. Son ambition : développer en milieu urbain ou péri-urbain des activités agricoles (horticulture, maraîchage, petit élevage,) dans une logique d'économie locale et de développement durable avec des modes de cultures écologiques et respectueux de l'environnement. Elle est une manière de reconnecter la ville à la nature et à ses fonctions nourricières et répondre aux défis de notre société.

D'autres intervenants prendront également la parole : Gauthier Le Bussy, échevin de l'Aménagement du territoire de Gembloux, évoquera les normes urbanistiques en vigueur en Wallonie, et Candice Leloup, cofondatrice de GreenSurf, évoquera quelques projets intégrant de l'agriculture urbaine.

Le projet Tivoli, qui compte 400 nouveaux logements à Bruxelles, dénombre une quinzaine de toitures potagères et une serre parfaitement intégrée à l'architecture du bâtiment. L'ensemble de ces installations sera à disposition des habitants pour leur permettre d'avoir accès à des fruits et légumes de qualité.

L'objectif du **projet BIGH** à Anderlecht est de cultiver localement des produits frais pour les villes, grâce à un système aquaponique.

Programme

Le jeudi 10 Octobre à 14h
Hôtel de ville de Gembloux

- **Agriculture urbaine: Une contribution au développement durable des villes, par Haïssam Jijakli, Professeur à Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège) et Cofondateur de GreenSurf**

Définition et justification du développement de l'agriculture urbaine: techniques employées, bénéfiques et typologies.

- **Pour une lecture politique des normes et des règles urbanistiques, par Gauthier Le Bussy, Échevin des Finances, des Budgets participatifs, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité de Gembloux.**

Quelle place pour l'agriculture urbaine hors des zones agglomérées, comment intégrer l'agriculture urbaine dans l'urbanisme de projet, comment réconcilier enjeux macros et prescriptions micros?

- **Cas concrets de projets territoriaux et immobiliers incluant de l'agriculture urbaine en Belgique et au Luxembourg, par Candice Leloup, cofondatrice de GreenSurf.**

- **Synthèse** et clôture suivi de discussions autour d'un verre et de mise en bouches bios et locales.

→ **Prix: 40 € TVAC**

CoDT: des modifications dès ce mois de septembre

Le tableau nomenclature du CoDT a été adapté à la marge en corrigeant les éléments erronés sur base des retours des acteurs de terrain et donc de l'Union Wallonne des Architectes.

Citons par exemple la suppression de la limitation des dispenses de permis à 25 % de l'enveloppe d'une construction en vue de favoriser l'amélioration de la PEB des bâtiments. Depuis le 1^{er} mai 2015, peu importe si les travaux font l'objet ou non d'une demande de permis, les exigences PEB doivent être respectées par les citoyens lors de la réalisation d'une rénovation simple ou importante.

On notera l'ajout d'une dispense d'architecte pour la pose d'une peinture ou d'un enduit sur une construction existante ou le sablage ou le rejointoyage d'une construction existante, la suppression de l'exigence d'un architecte pour certains types d'habitats légers (yourtes, cabanes, chalets, tiny houses ou encore roulottes).

A ne pas oublier la clarification des dispenses de permis en cohérence avec le Code wallon du tourisme, la suppression des dispenses de permis pour les hébergements de loisirs en zone forestière, l'élargissement des dispenses de permis et/ou d'architecte à une série de petits travaux: placement d'auvents, de tentes solaires, d'escaliers extérieurs, de couvertures de terrasses, de petits abris (niche, clapier, ...) pour animaux, ...

Ceci est d'application en date du premier septembre.

+ Toute question est à transmettre à secdir@uwa.be

Retour sur l'Assemblée générale de l'UWA

Le 18 juin se tenait l'Assemblée générale de l'Union Wallonne des Architectes. La réunion se déroulait dans les bureaux de l'UWA au centre Formatgreen des Isnes.



Pendant la partie académique, le Président Tresej a rappelé le travail de l'Union Wallonne des Architectes et l'importance pour les Architectes de se fédérer. Il a également fait le tour des services et des travaux menés par l'Union Wallonne.

C'est l'architecte Pierre Kroll qui a mis le feu à l'assemblée pour la deuxième partie de soirée. L'homme de télévision a raconté son histoire, son métier, ses aventures à une salle sous le charme et emportée par le spectacle.

La soirée s'est terminée par un repas de qualité confraternel. Plus de 100 architectes s'étaient retrouvés pour cette occasion de défendre la profession.







L'agenda de nos prochaines formations

Nos formations sont organisées dans les locaux du Bâtiment FormatGreen
rue Saucin 70 – 5032 Les Isnes (Gembloux)

Infos et inscriptions : www.uwa.be – afe@uwa.be – 081 72 84 24

Responsable PEB

A partir du jeudi 12 septembre

- Prix: 70 € TVAC + 54 chèques formation ou 1210 € TVAC

Contrôle de chantier

Lundi 16 septembre

- Prix: 35 € TVAC + 7 chèques formation ou 245 € TVAC

Les pathologies dans le bâtiment: la fissure

Mardi 17 septembre

- Prix: 70 € TVAC pour les membres UWA / 90 € TVAC pour les non membres

Gestion du temps

Vendredis 4 et 25 octobre

- Prix: 270 € TVAC

Conférence – Agriculture urbaine: de l'utopie à la réalité

Jeudi 10 octobre à l'Hôtel de Ville de Gembloux

- Prix: 40 € TVAC

Décret sols: nouvelles réglementations pour le métier d'architecte

Mardi 15 octobre

- Prix: 70 € TVAC pour les membres UWA / 90 € TVAC pour les non membres

La clé des systèmes

Vendredi 25 octobre

- Prix: 35 € TVAC + 7 chèques formation ou 245 € TVAC

Certificateur PEB de bâtiments publics

Mardis 5 et 12 novembre,

examen le jeudi 28 novembre

- Prix: 21 chèques formation (sous réserve d'agrément) ou 420 € TVAC

Marchés publics: les bases essentielles du processus d'attribution du marché

Jeudi 7 novembre

- Prix: 35 € TVAC + 7 chèques formation (sous réserve d'agrément) ou 245 € TVAC

L'annexe 4: le double enjeu administratif et technique

Mardi 19 novembre

- Prix: 35 € TVAC + 7 chèques formation (sous réserve d'agrément) ou 245 € TVAC

Sketchup – formation de base pour architectes

Vendredis 22 et 29 novembre + exercices complémentaires le **vendredi 6 décembre**

- Prix: 70 € TVAC + 12 chèques formation ou 430 € TVAC

Bâtir en bois: construction et conception

Mardis 26 novembre et 3 décembre, jeudi 12 décembre.

- Prix: 85 € TVAC + 21 chèques formation ou 715 € TVAC

→ Pour rappel, un chèque formation vous coûte 15€.



Sylvie nous a quittés ce 18 juin. Elle est décédée accidentellement. Sylvie était aide-comptable de l'Union Wallonne des Architectes.

L'équipe et le Conseil d'Administration présentent à sa famille et ses proches ses plus sincères vœux de courage. Sylvie était un vrai rayon de soleil pour tous. Elle cumulait brillamment qualités professionnelles et humaines.

